

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Agents et négociateurs immobiliers

- Experts immobiliers

- Administrateurs de biens

- Gestionnaires immobiliers

- Promoteurs immobiliers

- Directeurs immobiliers

- Directeurs financiers

- Conseillers en gestion de patrimoine

- Agents des services fonciers

- Juristes

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Maîtriser les différentes phases du montage d'opérations immobilières
- Identifier toutes les mesures à adopter pour minimiser les risques de conflits.

**PROGRAMME****Urbanisme**

- Déterminer les normes d'urbanisme et les règlements applicables
 - Les règles nationales et locales
- Identifier les modes de construction et/ou aménagement
 - Le certificat d'urbanisme : portée et limites
 - Quels critères prendre en compte pour une opération d'aménagement d'ensemble ?
 - La gestion du permis de construire depuis le décret du 05/01/2007

Contrat

- Protocoles d'accord, promesse de vente...: déterminer les objectifs respectifs du vendeur et de l'acquéreur
- Recenser les clauses essentielles des promesses de vente

Foncier

- Le calcul de la constructibilité
 - SHOB et SHON: éléments constitutifs
 - Destination des sols et affectation différenciée
- Participation et fiscalité



- Le régime de droit commun : la TLE
- Le régime spécifique de financement des PAE
- Les taxes et participations diverses



VALIDATION

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

